



## Quand un CDD est il requalifié en CDI

Par **Julie82**, le **20/01/2016** à **20:48**

BonjourrrnrnJe me permets de me rapprocher de ce forum pour avoir une information.rnrnEn effet, j'occupe actuellement un poste en cdd depuis 2ans .rnrnJ'ai remplacé 3 personnes différentes dans le même service, j'ai signé plusieurs avenants et j'ai eu 10 CDD (10 avenants ) pour le même poste.rnrnLes remplacements étaient pour maladies, d'autres pour des absences en formations etc....rnrnLes fins de contrats n'avaient pas de carences, mais j'ai reçu des primes de précarité à chaque fin de ceux-ci.rnrnJ'aurais aimé savoir comment peut-on requalifier un CDD en CDI? ou d'autres recours ?rnrnCar ils ne veulent pas me signer de CDI mais continuent à me faire des CDD sans cesse.rnrnDans le service, il y a quand même eu 3 recrutements en interne depuis ces 2ans .rnrnrnmerci d'avance pour vos infos

Par **Lag0**, le **21/01/2016** à **07:27**

Bonjour,rnSi chaque CDD était bien pour remplacement d'une personne absente, il n'y a rien d'illégal ici. Pour ce type de CDD, il n'y a pas de délai de carence. En revanche, ce doit être des CDD différents à chaque fois, pas des avenants.